

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**Projet de règlement CA29 0041-4 modifiant le règlement de lotissement CA29 0041 afin d'ajouter une disposition relative au morcellement de lots dans le secteur du boulevard Saint-Charles**

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMERO **CA29 0041-4** DE L'ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO :

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné :

QUE le conseil d'arrondissement, à la suite de l'adoption, à la séance ordinaire du 2 juin 2025, du projet de règlement intitulé comme ci-dessus, tiendra une assemblée publique de consultation le **jeudi 19 juin 2025 à 19 h**, au Centre culturel de Pierrefonds, situé au 13 850, boulevard Gouin Ouest, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

QUE l'objet du projet de règlement CA29 0041-4 est de modifier le règlement de lotissement CA29 0041 afin d'ajouter une disposition relative au morcellement de lots dans le secteur du boulevard Saint-Charles.

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE le projet de résolution et la description du projet particulier sont disponibles dans la page « avis publics » sur le site Internet de l'arrondissement au <https://montreal.ca/pierrefonds-roxboro>.

En cas de divergence ou de différence entre les versions française et anglaise, la version française primera.

FAIT À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO  
ce douzième jour du mois de juin 2025.

Le secrétaire d'arrondissement



Me Jean-François Gauthier, MBA

/ac

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MONTRÉAL  
ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO

PROJET DE RÈGLEMENT CA29 0041-4

RÈGLEMENT NUMÉRO CA29 0041-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT CA29 0041 AFIN D'AJOUTER UNE DISPOSITION RELATIVE AU MORCELLEMENT DE LOTS DANS LE SECTEUR DU BOULEVARD SAINT-CHARLES

---

À une séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, tenue le 2 juin 2025 à 19 h , conformément à la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C 19), à laquelle assistent :

Le maire d'arrondissement Dimitrios (Jim) Beis et les conseillers Catherine Clément-Talbot, Chahi (Sharkie) Tarakjian, Benoit Langevin et Louise Leroux, tous formant quorum sous la présidence du maire d'arrondissement Dimitrios (Jim) Beis.

Monsieur Dominique Jacob, directeur de l'arrondissement, et le secrétaire d'arrondissement, Me Jean-François Gauthier, sont également présents.

VU l'article 115 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1);

LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1. Le règlement de lotissement CA29 0041 est modifié par l'ajout, après l'article 32, de l'article suivant :

**« 32.1 TRACÉ DE LA PROMENADE URBAINE DU SECTEUR DU BOULEVARD SAINT-CHARLES**

Parmi le territoire composé des zones visées à l'article 347.2.1 du règlement de zonage CA29 0040, toute opération cadastrale ne peut avoir pour effet de créer un nouveau lot ayant aucune limite adjacente à l'emprise du boulevard Saint-Charles.

Le présent article ne s'applique pas à la création d'un lot servant à l'établissement d'une emprise publique ou à des fins d'utilité publique. »

ARTICLE 2. Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

---

MAIRE D'ARRONDISSEMENT

---

SECRÉTAIRE  
D'ARRONDISSEMENT